

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2023

Liste des délibérations

Validation du projet de création de la Maison d'Assistantes Maternelles

- Plans de financement : le conseil municipal charge, à l'unanimité, Monsieur le Maire de demander auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie (C.A.F.), les subventions au taux le plus élevé possible.
- Prêt C.A.F. : le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer la convention d'octroi, par la C.A.F., d'un prêt sans intérêt, d'un montant de 200 000 €